

## ► Définitions

**Confort sanitaire de base** : comprend l'accès à un point d'eau à l'intérieur du logement, la présence de toilettes et d'une baignoire ou douche. Un logement est dépourvu du confort sanitaire de base quand il manque au moins l'un de ces trois éléments de confort.

**Famille monoparentale** : famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**Gammes de services** : les services sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire. On distingue trois gammes de services :

- la gamme de proximité (24 services) : épiceries, banques, postes, médecins généralistes, etc. ;
- la gamme intermédiaire (25 services) : gendarmeries, librairies, collèges, etc. ;
- la gamme supérieure (28 services) : lycées, urgences, médecins spécialistes, etc.

**Îlot** : unité géographique de base utilisée dans le cadre du recensement de la population à Mayotte (et pour les recensements de la France métropolitaine et des autres départements et régions d'Outre-mer jusqu'à celui de 1999). L'îlot est défini de la façon suivante :

- en zone bâtie dense : l'îlot représente le plus souvent un pâté de maisons, éventuellement scindé en cas de limite communale ou cantonale traversant le pâté de maisons ;
- en zone « périphérique » : l'îlot est un ensemble limité par des voies (ou autres limites visibles) découpant cette zone en plusieurs morceaux.

**Ménage complexe** : un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas :

- une personne seule dans le logement ;
- une famille monoparentale, c'est-à-dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants ;
- un couple sans enfant ;
- un couple avec au moins un enfant.

**Résidence principale** : une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Dans le texte, ce terme est souvent remplacé par « logement » par souci de simplification.

**Suroccupation** : un logement est dit en situation de suroccupation lorsqu'il dispose d'au moins une pièce en moins par rapport à une norme définie selon la composition du ménage qui l'occupe. L'occupation « normale » d'un logement est définie ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
  - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans ;
  - sinon, une pièce par enfant.

Cependant, les studios d'une seule personne ne sont pas pris en compte dans le calcul.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre de personnes déclarant être en emploi et la population en âge de travailler (15-64 ans). L'emploi est mesuré ici au sens du recensement de la population.

**Taux d'équipement** : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

## ► Pour comprendre

Les résultats de cette étude reposent sur un appariement entre le répertoire des immeubles localisés et le recensement de la population pour géolocaliser précisément les logements des périmètres de La Vigie et du Front de mer et estimer les populations présentes. Les données sont ainsi estimées par appariement, puis redressées pour être finalement calées sur les totaux par îlots pour lesquels on dispose de données du recensement. Les quartiers de centres-villes ont été définis selon les îlots qui englobent les contours du programme Action Cœur de Ville : les populations environnantes ont été prises en compte comme faisant ainsi partie des quartiers d'intervention.

Les sources mobilisées sont :

- les recensements de la population de Mayotte de 2012 et 2017 ;
- les répertoires des immeubles localisés de 2012 et 2017 ;
- la base permanente des équipements 2020, complétée de données complémentaires fournies par la Communauté de communes de Petite-Terre (élèves et classes, équipements de santé, stations-service).

Les équipements, qu'ils soient sous forme de services aux particuliers, de commerces, d'établissements d'enseignement, de santé ou de loisirs, rendent compte de la structure de l'offre de services sur un territoire, mise à disposition des habitants. La base permanente des équipements permet notamment d'étudier la présence ou l'absence d'équipements et leur concentration, grâce au taux d'équipement.

Les capacités ou surfaces des équipements ne sont pas prises en compte par l'indicateur du taux d'équipement. Donc une sous-représentation ne signifie pas nécessairement que le territoire est moins bien équipé. De plus, les modes de vie spécifiques à Mayotte peuvent expliquer certains résultats.

**Les villages de Mayotte** sont classés selon une typologie basée sur les conditions de logement et d'emploi [Thibault, 2019]. Les 72 villages de Mayotte sont répartis en quatre groupes aux profils homogènes :

- villages qui cumulent les difficultés ;
- villages aux conditions de logement précaires, concentrés vers Mamoudzou ;
- villages aux conditions de vie supérieures à la moyenne ;
- villages aux conditions de vie plus favorables, plutôt situés sur le littoral ouest.

### ► Pour en savoir plus

- **Insee**, « Données sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Chiffres détaillés*, novembre 2021.
- **Merceron S.**, « Les inégalités de niveau de vie se sont creusées - Revenus et pauvreté à Mayotte en 2018 », *Insee Analyses Mayotte* n° 25, juillet 2020.
- **Baktavatsalou R., Thibault P.**, « La précarité des conditions de vie rend difficile le respect des mesures de confinement - Covid-19 - Les conditions de confinement à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 23, mai 2020.
- **Insee**, « Résultats statistiques de Mayotte – Recensement de la population », *L’Insee et la statistique publique*, février 2020.
- **Thibault P.**, « Les villages de Mayotte en 2017 – Des conditions de vie inégales entre villages », *Insee Analyses Mayotte* n° 22, octobre 2019.
- **Fleuret A., Paillole P.**, « L’insertion sur le marché du travail à Mayotte – Le diplôme, clé de l’insertion professionnelle », *Insee Analyses Mayotte* n° 21, septembre 2019.
- **Thibault P.**, « Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 – Évolution des conditions de logement à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 18, août 2019.
- **Ah-Son D., Baktavatsalou R.**, « Quatre profils contrastés de quartiers – Les 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 14, juillet 2017.